



Festival de la danse inclusive

**REGLEMENT
2024**

FEDERATION FRANCAISE DE DANSE

FESTIVAL DE LA DANSE INCLUSIVE

REGLEMENT 2024

1. PRESENTATION

La danse inclusive est une discipline qui s'adresse aux danseurs et danseuses présentant des limitations fonctionnelles ou psychique-cognitives, accompagnés ou non de danseurs sans handicap. L'intégration des danseurs avec un handicap favorise l'acceptation des différences, l'ouverture à l'autre et augmente les possibilités artistiques.

Le Festival de la danse inclusive est un événement annuel, organisé et contrôlé par la Fédération Française de Danse (FFDanse). Ses objectifs sont de développer et faire découvrir la pratique de la danse inclusive, développer et accompagner la création chorégraphique et technique inclusive, ainsi que sensibiliser le public au handicap, dans un enjeu d'inclusion et de cohésion sociale.

Pour la saison 2023-2024, le Festival se déroulera :

- **les samedi 13 avril et dimanche 14 avril 2024**
- **au "Complexe Culturel de l'Angelarde" – 44-54 Rue de l'Angelarde, 86100 Châtelleraut (Nouvelle-Aquitaine).**

Le Festival est ouvert à tous les danseurs amateurs, loisirs, ou sportives, à partir de l'âge de 8 ans :

- En situation de handicap, **avec ou sans** intégration de danseurs valides,
- De tout type de handicap,
- De toutes les disciplines.

L'objet du Festival est de :

- Présenter une chorégraphie dans une discipline choisie, par des danseurs en situation de handicap, avec ou sans intégration de danseurs valides,
- Favoriser les échanges inter-danseurs pour construire cette pratique,
- Favoriser les échanges avec des professionnels de la danse inclusive.

2. DEROULEMENT DE L'EVENEMENT

Le Festival se déroule sur 2 jours. Le programme prévisionnel (sous réserve de modifications) est le suivant :

❖ **JOUR 1 : SAMEDI 13 AVRIL 2024**

- 9h-18h : **arrivées des danseurs et répétitions**
- 20h-22h : **passages des danseurs.**
 - Le spectacle sera divisé en 2 parties :
 - ✓ **PARTIE 1** : Danses Jazz, Contemporain, Classique, hip hop, Breaking, etc.
 - ✓ **PARTIE 2** : Danses Rock, Danses de couple, Société, flamenco, country, SBK, solo danses, etc.
- 22h-22h30 : clôture par un spectacle de la Klaus Compagnie

❖ **JOUR 2 : DIMANCHE 14 AVRIL 2024**

- 9h30-11h45 : **Deux masterclass** sont prévues avec des intervenants experts, sur inscriptions préalables (places limitées).
- 12h : fin de l'événement.

2. LES PASSAGES – JOUR 1

2.1 AGE, NIVEAU, CATEGORIE

- Les participants doivent être âgés de 8 ans au minimum.
- Aucun prérequis de niveau n'est imposé.
- Les chorégraphies pourront être présentées **en solo, en duo, en trio ou en groupe**.
- Les danseurs sont en situation de handicap, en mixité (ou non) avec des danseurs valides.

2.2 REGLES TECHNIQUES

- Les passages ne sont pas jugés. Les tenues, musiques et créations chorégraphiques sont libres.
- Durée de représentation (maximum) :
 - ✓ Solo : 4 minutes
 - ✓ Duo : 5 minutes
 - ✓ Trio : 5 minutes
 - ✓ Groupe : 7 minutes
- Des temps d'entrée et de sortie sont prévus pour assurer le bon déroulement des transitions entre les participants. La durée de l'installation devra être inférieure à 2 minutes.
- Le participant devra s'adapter aux conditions lumières mises en place, en fonction du plan lumières fourni.

2.3 MISE EN PLACE TECHNIQUE

- L'espace scénique sera délimité et identifié dans la salle.
Espace scénique : 100m2.
- Son : le (groupe) participant doit envoyer sa ou ses musiques en amont à l'inscription, puis prévoir le jour de l'événement une clé USB (format WAVE ou MP3), ou un CD.
- Le participant devra avoir précisé en amont ses besoins spécifiques, nécessités par son handicap, afin d'anticiper les mises en place techniques éventuelles.
- Les horaires de passages précis seront diffusés à partir du 29 mars 2024.
- Les créneaux de répétitions seront diffusés à partir du 16 mars 2024. Ils seront organisés en fonction de la provenance géographique des participants.
Temps de répétition (maximum) :
 - ✓ Solo : 15 minutes
 - ✓ Duo : 20 minutes
 - ✓ Trio : 20 minutes
 - ✓ Groupe : 30 minutes

3. LES MASTERCLASS – JOUR 2

Deux masterclass sont prévues le dimanche 14 avril :

- **Masterclass 1 - Danse artistique pour handicap moteur (1h)** : plutôt centré autour des **danses artistiques**, cet atelier permettra aux participants, à travers des explorations, improvisons, seuls, à deux ou en groupe, de toucher l'univers de la danse en mixité. Les exercices se suivent et se complètent pour aboutir à une chorégraphie finale en fin d'atelier.
 - ✓ Participants : personnes avec ou sans handicap moteur. Pas de niveau requis.

- ✓ Parmi les participants, les professionnels de santé sont fortement acceptés afin d'appréhender une autre manière de faire vivre la relation avec leurs patients.
- **Masterclass 2 - Danse de couple inclusive** : plutôt centré autour des **danses sociales**.

Les inscriptions à ces ateliers sont gratuites mais sur inscription préalable au regard du nombre de places limitées.

4. INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

4.1 CRITERES D'INSCRIPTION

- Pour participer au Festival de la danse inclusive, les danseurs devront être titulaires d'une licence fédérale, ou à défaut, d'un titre de participation (5€) à prendre pour le jour de la manifestation.
- Le tarif d'inscription est de 10€ par passage (que celui-ci s'effectue en solo, duo, trio ou groupe).
- Les inscriptions peuvent être individuelles, via une école de danse, ou une association. Une structure peut inscrire plusieurs danseurs/groupes (plusieurs passages).
- La participation au Festival de la Danse inclusive est réservée aux danseurs/groupes amateurs.
- Le tarif d'entrée du public est au prix de 5€/personne si licenciée, ou 8€/personne si non licenciée.

4.2 MODALITES D'INSCRIPTION

Les participants doivent s'inscrire auprès de la FFDanse avant le **vendredi 1^{er} mars 2024** en précisant la catégorie (solo, duo, trio, groupe), sur le formulaire dédié.

Par ailleurs, chaque participant/groupe devra préciser :

- Les aménagements nécessaires compte tenu de la nature du/des handicap(s)
- Si la chorégraphie est exécutée en intégrant un ou plusieurs danseurs/seuses valides.
- Si le/les handicaps nécessite(nt) la présence d'un accompagnateur. Dans ce cas, le nom et le contact de celui-ci doit être précisé.

Les inscriptions, une fois traitées, seront confirmées par retour de mail au participant ou à sa structure de référence.

4.3 AIDE AU DEPLACEMENT

Compte tenu du coût du déplacement pour les danseurs en situation de handicap et afin de favoriser leur venue au festival, **la FFDanse a souhaité accorder une aide au déplacement. Les frais de transport des participants seront remboursés a posteriori et sur justificatif, dans la limite de 80€/personne. Seuls les 50 premiers danseurs inscrits (encadrants et accompagnateurs non compris) pourront bénéficier de cette aide.** Seront pris en charge, au choix, les frais kilométriques ou les frais de location d'un véhicule. Dans le cas de la prise en charge des frais de location d'un véhicule, la FFDanse ne prendra pas en charge les frais kilométriques.

Les justificatifs devront être envoyés à la FFDanse au plus tard 3 mois après la date de la manifestation, par mail à danseinclusive@ffdanse.fr ou par voie postale : billets de train ou d'avion, frais kilométriques (calcul Mappy) ou justificatif de location d'un véhicule.

4.4 DROIT A L'IMAGE

La FFDanse se réserve le droit d'utiliser l'image des danseurs (photo-vidéo) présents pendant le Festival de la danse inclusive. Ces images pourront être utilisées par la FFDanse dans le cadre de sa communication (site Internet, articles, réseaux sociaux, etc.).

Dans le cas où un.e danseur.euse ne souhaiterait pas donner son autorisation de droit à l'image pour cette manifestation, il.elle devra en informer la FFDanse avant la date de début du Festival, par courriel à danseinclusive@ffdanse.fr, en précisant son nom, prénom, date de naissance et numéro de licence.

5. ORGANISATION GENERALE

Une équipe de bénévoles identifiés se tiendra à la disposition des participants, accompagnants et publics tout le weekend.

6. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Excepté les cas de force majeure, en cas d'annulation du Festival par la FFDanse, celle-ci procèdera au remboursement des frais d'inscription engagés par les participants (frais d'engagement pour la ou les chorégraphie(s), ainsi que titres de participation éventuellement pris pour l'événement).

Votre contact à la FFDanse : danseinclusive@ffdanse.fr